

La proposition de loi sur l'euthanasie bloquée

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 20 novembre 2009

Profitant d'une plus grande marge d'initiative laissée aux parlementaires, un groupe socialiste d'une centaine de députés a confié à Manuel Valls le soin de défendre, jeudi à l'Assemblée nationale, une proposition de loi approuvant l'euthanasie. Le texte prévoit que « *toute personne majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée et qu'elle juge insupportable, peut demander à bénéficier d'une assistance médicalisée pour mourir dans la dignité* ».

L'initiative a cependant tourné court. Les élus UMP étaient pour ainsi dire absents ; pour l'ensemble des textes proposés lors de cette « niche » parlementaire, le gouvernement a demandé la réserve du vote non seulement de la loi mais de ses articles et amendements. Et comme lors de la première journée de propositions socialistes le 15 octobre dernier, les élus PS, furieux, ont quitté l'hémicycle à la fin du débat.

Si l'on peut se féliciter de ce frein opposé à la progression de la légalisation de l'euthanasie, pour laquelle ses partisans invoquent un sondage réalisé qui a « révélé » 86,3 % d'opinions favorables, il faut bien se rendre à l'évidence. La majorité n'a pas pris une posture « pro-vie » claire et nette, elle s'est livrée à un jeu procédural qui s'inscrit dans une stratégie systématique.

Des choses justes ont été dites, mais avec une dose d'hypocrisie. Roselyne Bachelot a plaidé pour une médecine qui soigne et qui soulage, qui ne donne pas la mort, allant jusqu'à lancer à Manuel Valls :

« Vous parlez du refus de l'hypocrisie, en affirmant que, puisque l'euthanasie est pratiquée, il faudrait la légaliser. Quelle singulière conception du droit. Vous dites que l'opinion publique attend cette légalisation. Quel curieux argument. Selon ce principe, il aurait donc fallu rétablir la peine de mort, puisque l'opinion publique la réclamait. »

Mais l'hypocrite, c'était elle. Car c'est ainsi qu'a été légalisé l'avortement...

De l'hypocrisie, il y en avait bien davantage parmi nombre d'apparents opposants à la proposition, puisqu'aujourd'hui déjà, aux termes de la loi Léonetti, il est possible de priver un patient de nourriture et d'hydratation pour le « laisser mourir », comme ils disent.

De cela, d'ailleurs, Manuel Valls s'est plaint, affirmant que certains sont aujourd'hui « **obligés d'utiliser ce qu'il est convenu d'appeler une "sédation terminale"** ». « *Dans ces circonstances, quoi que l'on veuille bien en dire, les médecins éteignent simultanément, dans*

un même geste, les souffrances et la vie du malade. En dehors de ces cas extrêmes, la loi du 22 avril 2005 autorise des pratiques assimilées, par des autorités prestigieuses comme le Pape, à des aides actives à mourir : je pense notamment à l'arrêt de la nutrition et de l'hydratation dont un rapport du Conseil d'État a établi clairement qu'il ressort des dispositions de la loi. » Situation dont le député socialiste ne se satisfait pas puisque, selon lui, il est des patients qui veulent « partir » en toute conscience...

— Léonetti : Enfin, et j'ai suffisamment d'âge pour le dire, l'euthanasie a été une pratique institutionnalisée. Elle consistait en ce cocktail lytique – mélange de phénergan, de largactil et de dolosal – injecté et progressivement accéléré.

— Bacquet : Très juste !

— Léonetti : **Je l'ai fait comme les autres.**

— Bacquet : Moi aussi !

— Léonetti : Et ceux qui le faisaient à cette époque-là étaient les médecins qui abandonnaient le moins leurs malades. Je suis de l'avis de Goldwasser, élève de Schwarzenberg, qui considère qu'avec les techniques médicales, notre connaissance de l'humain et l'évolution de notre culture et de notre civilisation, l'euthanasie est aujourd'hui une démarche d'incompétence médicale. Il le dit avec en force en soulignant que c'est un ex-progrès devenu ringard. Il est ringard d'en revenir à des solutions que nous pratiquions il y a trente ans par manque de connaissances et par manque de moyens.

Alors, pouvons-nous dormir tranquilles ? Certes non : ce sont le discours, la présentation et les moyens d'action qui changent. Pour mieux anesthésier...

Source : [Présent](#) du 21 novembre 2009

© [leblogdejeannesmits](#).